

# LE JOURNAL

DE

# QUIGIGNOL

« Qui s'y frotte s'y cogne! »

RÉPUBLICAIN, SATIRIQUE, HUMORISTIQUE ET LITTÉRAIRE

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

**VENTE EN GROS**

AU BUREAU DU JOURNAL :

20, rue Cavenne, — LYON

Dépôt : M. MORETTON, rue des Archers, 17, Lyon

ADMINISTRATION & RÉDACTION

LYON, 20, rue Cavenne, 20, LYON

ABONNEMENTS : 6 fr. par an. (Prix unique)

Adresser mandat à l'administrateur, 20, rue Cavenne, Lyon

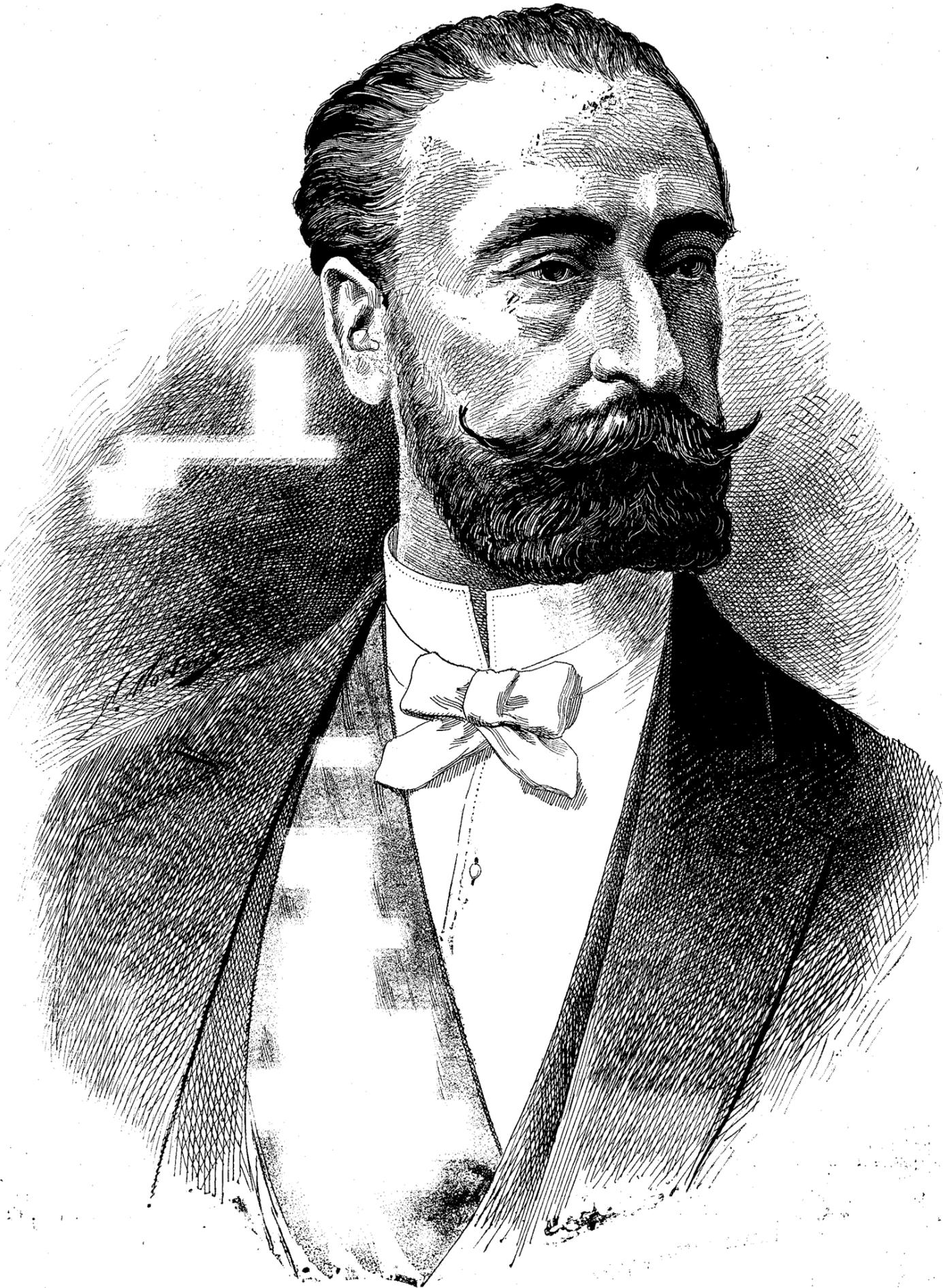
ANNONCES... }

PUBLICITÉ POPULAIRE  
à prix très réduits  
S'adresser : 20, rue Cavenne, 20

A la Mémoire  
du Président de la République

## M. SADI CARNOT

Né le 11 août 1837  
Mort le 24 Juin 1894



# L'ASSASSINAT DE M. CARNOT

Président de la République Française

Le monde entier frémit d'indignation en songeant au lâche attentat de dimanche dernier, qui non seulement a plongé dans le deuil une famille éplorée, mais la France toute entière. Un homme si intègre, si juste, dont l'univers entier se plaisait à faire l'éloge et à vanter la droiture et la correction en toutes choses, est tombé sous le poignard d'un lâche assassin. Malgré les menaces, malgré les innombrables lettres reçues depuis quelques temps par M. Carnot et sa famille, personne au monde n'aurait songé un seul instant que ces projets infâmes puissent être mis à exécution.

Mais cette secte maudite qui a nom anarchie ne regarde rien. Semblable aux brutes les mieux civilisées, plus coupables que les derniers des assassins, elle ne recule devant rien, croyant faire triompher ses idées. Et quelles idées? En a-t-elle seulement.

Nous l'avons dit et redit cent fois. La clémence est une chose sublime, il est vrai; mais devant une horde de sauvages de cette trempe, elle doit rester morte. Il faut que nos gouvernants actuels votent sans retard des lois d'exception et débarrassent l'humani-

té de ce vampire exécrable, l'anarchie.

Malheureusement jusque-là on a fermé l'œil, on a toléré même ces réunions absurdes, où quelques énergumènes avides de richesses et de popularité, comprenant la faiblesse de certains cerveaux déséquilibrés, en ont fait leur profit. Ce ne sont pas les phrases sonores, les mots ronflants qui donneront du pain à l'ouvrier, loin de là. Elles ne servent le plus souvent qu'à l'exciter contre ses semblables et faire d'un honnête travailleur un faïnant et un bandit. C'est là qu'il faut frapper; c'est la tête qui mord et qui bave, raison de plus pour l'écraser. Pensent-ils donc en immolant le président de la République adoucir leurs souffrances, occasionnées surtout par la débauche et la paresse. Erreur, erreur profonde; ils font sentir, au contraire, combien leur disparition complète serait bien approuvée par les honnêtes gens que ces troubles perpétuels ennuyent, qui paralysent tout commerce et toute industrie. Il est temps que cela finisse, la France entière, que dis-je? le monde entier le demande et l'exige.

LA RÉDACTION.

## M. SADI CARNOT

### La vie du Président

Le président de la République Française est, malheureusement, le premier chef d'Etat républicain qui succombe de mort violente et dans l'exercice de ses fonctions.

Si l'on se place au point de vue historique, exception faite de Louis XVI, mort juridiquement, la France, depuis le 14 mai 1610, jour du meurtre de Henri IV par Ravailiac, n'avait plus connu l'horreur de l'assassinat politique. Il se sera donc écoulé près de trois cents ans avant que notre pays soit le théâtre d'un pareil crime: le premier personnage de l'Etat, le chef du pouvoir exécutif succombant sous le poignard d'un assassin.

L'illustre citoyen dont la fin si inattendue et si tragique met aujourd'hui en deuil le pays tout entier, sans distinction aucune d'opinion, M. Marie-François-Sadi Carnot, était né à Limoges (Haute-Vienne) le 11 août 1837. Il allait donc compléter, dans un mois et demi, la cinquante-septième année.

Il était le fils de M. Lazare-Hippolyte Carnot, ministre en 1848 et mort sénateur il y a six ans, et le petit-fils du grand Lazare-Nicolas-Marguerite Carnot, auquel l'histoire a si justement décerné le surnom d'*Organisateur de la Victoire*.

Sadi Carnot, entré à l'Ecole polytechnique en 1856, en sortit trois ans plus tard avec le numéro un. Il eut ce même numéro de sortie en 1863, en quittant l'Ecole des ponts-et-chaussées. Nommé à ce moment secrétaire-adjoint du conseil des ponts-et-chaussées, il fut envoyé, l'an d'après, à Annecy comme ingénieur.

Le jeune ingénieur dota la Savoie de remarquables travaux publics: chemins de fer, endiguements, travaux de navigation, etc.

Au moment où éclata la guerre de 1870, il se trouvait dans la Haute-Saône. Peu de temps après, il offrait au gouvernement de la Défense nationale un nouveau système de mitrailleuse.

Le 10 janvier 1871, Gambetta le nomma préfet de Rouen avec le titre de commissaire

extraordinaire de la défense dans les trois départements de la Seine-Inférieure, de l'Eure et du Cavaldos.

Le 8 février 1871, la Côte-d'Or, berceau de la famille Carnot, élut M. Carnot député par 41,711 voix.

Il fut l'un des 107 représentants qui refusèrent de ratifier la cession de l'Alsace et de la Lorraine.

Inscrit à la gauche républicaine, M. Carnot vota pour le retour de l'Assemblée à Paris, le maintien de M. Thiers au pouvoir.

Après la dissolution, le 20 février 1875, il fut député de la circonscription de Beaune, fut nommé rapporteur du budget des travaux publics, puis secrétaire de la Chambre. Il signa le manifeste des 363 députés républicains et fut réélu le 14 octobre 1877.

Sous-secrétaire d'Etat des travaux publics du 26 août 1878 au 23 septembre 1880, réélu député de Beaune en août 1881, par plus de neuf mille voix, président de la commission du budget en 1883, vice-président de la Chambre, M. Carnot devint pour la première fois ministre, le 7 avril 1885, dans le cabinet Brisson. Il eut le portefeuille des travaux publics, qu'il échangea dix jours après contre celui des finances.

Le 4 octobre 1885, il était élu en tête de la liste républicaine de la Côte-d'Or avec 53,833 voix.

Le 11 décembre 1886, M. Carnot quitta le ministère des finances où il eut M. Dauphin comme successeur.

Ici se place une page glorieuse dans la vie de M. Carnot, celle qui détermina son élévation à la plus haute magistrature de la République.

Pendant son ministère, M. Carnot avait refusé la restitution de certains droits d'enregistrement que lui réclamait la Société Dreyfus. Le 5 novembre 1887, le président du Conseil, M. Rouvier, informait la Chambre de cet incident ce qui valut une chaude ovation à M. Carnot.

A la suite des odieux agissements de son gendre Wilson, M. Grévy dut donner sa démission de président de la République.

Le 2 décembre 1887, 169 députés donnèrent leur voix à M. Carnot dans le scrutin prépara-

toire. Mais à la séance du Congrès, il obtenait 303 voix, contre 212 données à Jules Ferry.

Au second tour de scrutin, 616 voix confièrent au petit-fils du grand Carnot la présidence de la République.

Le 12 décembre, M. Carnot forma son ministère, dont il confia la présidence à M. Tirard. Le lendemain, un message présidentiel était lu aux Chambres qui indiquait les vues de M. Carnot sur la politique intérieure et la politique étrangère.

On connaît ce qui s'est passé depuis: les différents cabinets formés par M. Carnot, et successivement confiés à MM. Freycinet, Rouvier, Tirard, Casimir-Perier, Bourgeois, Dupuy, n'ont presque pas modifié les vues apportées par M. Carnot au moment de son élévation à la magistrature suprême.

A peu de chose près, c'était la politique de piétinement sur place. Mais la carrière présidentielle de M. Carnot avait été traversée par ce grand coup de lumière: la célébration du Centenaire des Etats-Généraux le 5 mai 1889 et l'ouverture de l'admirable Exposition universelle celle qu'on a nommée la *Grande Exposition*.

Paris n'oubliera jamais l'éclat et la splendeur des fêtes qui signalèrent cette période de sept mois, pendant lesquels la politique fit trêve.

Nous signalerons encore parmi les faits qui ont marqué cette présidence, si tragiquement terminée par le fer d'un criminel: l'envoi d'une escadre française à Cronstadt (1891), les fêtes données à nos marins par les Russes, puis les magnifiques fêtes franco-russes de Toulon et de Paris (octobre 1893).

Avant ce fatal voyage de Lyon, M. Carnot s'était montré pour la dernière fois en public, au festival donné à l'Opéra-Comique, le 15 mai dernier, en l'honneur du grand compositeur Ambroise Thomas.

Le président de la République avait épousé Mlle Dupont-White. Il laisse quatre enfants: une fille mariée à M. Cunisset, magistrat de la Cour de Dijon, un fils ingénieur, un autre lieutenant au 27<sup>e</sup> de ligne et un troisième qui, récemment, participait au tirage au sort de sa classe.

Le frère aîné du défunt président, M. Adolphe Carnot, est ingénieur en chef des mines, officier de la Légion d'honneur.

Il appartient à l'Institut et réside à Paris.

La mort de M. Carnot fait songer à celle d'Abraham Lincoln, 16<sup>e</sup> président de la République des Etats-Unis, qui fut assassiné à Washington, le 15 avril 1864, par l'acteur J. Wilkes Roth.

Tout comme l'anarchiste de Lyon, ce fanatique croyait servir son parti, alors qu'il commettait le plus odieux des crimes.

L. L.

## Hommage à Carnot

Dans sa réunion extraordinaire de mardi soir, le Conseil municipal a voté unanimement les propositions suivantes:

Départ à Paris de tous nos conseillers pour assister en corps, dimanche prochain, aux funérailles de M. Carnot.

Achat de la magnifique et colossale couronne mortuaire remarquée à l'Exposition dans la vitrine de M. Grel, pour être déposée — au nom de la ville de Lyon — sur le catafalque de notre regretté Président de la République.

Inscription dans le procès-verbal de la séance d'une adresse de condoléances, qui sera remise par le Conseil municipal lui-même à Mme Carnot.

Conservation, dans les archives municipales du récit de la visite de M. Carnot et du texte du beau discours qu'il venait de prononcer quelques instants avant d'être lâchement assassiné par un *bravo* anarchiste, dont le nom est voué à l'exécution universelle.

Participation de 10,000 francs à la souscription ouverte par notre grand confrère — le *Lyon Républicain* — pour élever à la noble victime du misérable Coesario San-Jeronimo un statue qui fera revivre dans le bronze le martyr vénéré de la troisième République. La

place même de la République nous semble tout indiquée pour recevoir ce monument glorieux et expiatoire, au lieu et place du bassin qui la dépare.

Remplacement, cette année, de la Fête nationale du 14 Juillet par la distribution d'une somme de 50,000 francs aux pauvres de notre ville.

Nous avons assez souvent — et justement — satirisé dans cette feuille l'administration municipale et nos édiles, pour ne pas leur marchander aujourd'hui notre pleine et entière approbation et reconnaître, impartialement, qu'ils viennent de se montrer ainsi à la hauteur de la tragique circonstance qui vient de mettre en deuil — non seulement notre cité et la patrie française — mais le monde entier civilisé.

Jamais plus pure mémoire n'aura mieux mérité cette splendide apothéose et les élans de regret, d'affection et d'exaltation de tout un peuple, auxquels viennent se mêler spontanément les hommages respectueux et attristés de ses plus mortels ennemis eux-mêmes: Guillaume d'Allemagne, Crispi, John Bull, dont les larmes de crocodile — mieux encore que les témoignages amis du Czar, de la grande et libre République Américaine, de nos bons voisins suisses et espagnols — montrent en quelle haute estime le Chef de la nation française était tenu dans les conseils souverains des deux hémisphères.

Qui oserait douter, après des manifestations aussi grandioses, que la France a repris enfin sa place à la tête du monde? et qui donc oserait encore contester que la République a su mériter et conquérir la sympathie et la considération même des peuples et des monarchies dont l'hostilité historique et traditionnelle a dû désarmer, un instant, devant cette poignante catastrophe qui l'atteignait dans sa vivante incarnation?

Quel empire, ou quelle royauté, eût pu réaliser ce miracle? Assurément pas ceux que se targuent de représenter les Philippe et les Victor, dont le silence honteux, en cette grave occurrence, prouve qu'ils sont moins français que Bismarck et sa fille dénaturée la *Triple*, faisant trêve — au moins un jour — à leur haine héréditaire.

Rien n'aura donc manqué à la glorification de l'illustre et vertueux citoyen, que la France pleure, pas même l'absentement de ces méprisables prétendants, bannis de son territoire comme de tout ce qui lui tient au cœur; et ce n'est que justice de reconnaître que Sadi Carnot — en subjuguant jusqu'à la vénération de l'étranger et de nos ennemis les plus irréconciliables, sur lesquels sa mort vient de remporter cette éclatante victoire — c'est justice de proclamer, dis-je, qu'il a bien mérité de la patrie!

U. MAURICE TIC.

## LES TROUBLES A LYON

Avec nos confrères de la presse quotidienne, nous protestons énergiquement contre les actes de « sauvages » qui se sont accomplis pendant trois jours dans notre ville.

Tous les Français partagent notre indignation, et, au nom de la civilisation, nous réclamons les peines les plus sévères contre les écumeurs, pillards et incendiaires, qui profitent du deuil national où nous sommes plongés pour assouvir leurs vices contre des étrangers.

que l'humanité nous ordonne de protéger.

Est-ce que l'Italie n'est pas assez frappée en la personne même de l'assassin, et croyez-le, ami lecteur, les amis dévoués à notre pays sont nombreux de l'autre côté des Alpes, à Turin, Milan, Gènes, Naples, Rome, partout des démonstrations populaires ont eu lieu en faveur de la France et du Président Carnot. Crispi lui-même a été effrayé de ce crime. La Chambre des députés italiens portera le deuil toute la session; n'est-ce pas là des témoignages de sympathie qui pourraient, dans une certaine mesure — si cela se pouvait — atténuer notre douleur.

Il nous reste à espérer que cet ignoble attentat dessillera les yeux des politiciens italiens.

Ils abandonneront cette politique qui fait tant de mal aux deux pays et qui est la seule cause de l'inimitié existant entre les travailleurs des deux nations.

Que le sang pur de Carnot répandu par la secte des *sans patrie* soit un signe des temps qui rapprocheront fraternellement les deux peuples.

LÉVERINE.

## Mesures d'ordre

C'est avec une vive satisfaction que la population lyonnaise a vu enfin finir les honteuses scènes, que des malandrins sans pudeur accomplissaient depuis trois jours avec un cynisme révoltant.

Le public espère que les tribunaux purgeront définitivement notre ville de ces gens sans aveu.

Nous félicitons bien sincèrement MM. Rivaud, préfet du Rhône, et Gailleton de l'énergie et du courage dont ils ont fait preuve en cette circonstance, et cela malgré les émotions terribles où ils ont passé depuis dimanche dernier, ainsi que MM. les généraux et nos vaillants soldats qui ont été largement mis à contribution, et toute notre police municipale vaillamment conduite par M. Rostaing, secrétaire général, et M. Meyer, chef de division.

## M. RIVAUD

Un journal de Paris, les *Débats*, publie un article des plus violents contre M. Rivaud, préfet du Rhône.

La place nous manque pour dire ce que nous pensons de ce canard en rose, mais que ce journal sache bien qu'il fait fausse route, la bave qu'il jette en l'air ne peut que lui retomber sur le nez.

M. Rivaud est aimé et estimé par toute la population lyonnaise qui a su apprécier son dévouement ainsi que sa conduite résolument démocratique; cela lui fait plus d'honneur que les injures ou compliments que peut lui décerner le *Journal des Débats* qui met ses colonnes au service de gens vraiment peu intéressants.

## Amour sacré de la Patrie!

On annonce que M. Cluseret, député du Var, déposera très prochainement un projet de loi tendant à interdire aux ministres le mariage avec une étrangère et interdisant à tout homme qui aurait

épousé une femme de nationalité étrangère le droit de diriger les affaires de l'Etat.

Cette initiative ne laisse pas de causer quelque émoi dans nos cercles politiques et parlementaires.

Ce projet de loi vient à la recousse d'un décret analogue récemment rendu sur la proposition du Ministre des affaires étrangères et disposant que nos ambassadeurs et consuls ne pourraient conclure en justes noces avec l'*Etrangère* — comédie en cinq actes de M. Alexandre Dumas fils — sans l'autorisation préalable de M. Hanotaux.

C'est même ce qui explique que nous venons de voir — coup sur coup — notre plénipotentiaire à Washington, épouser une femme « à l'œil américain » lui apportant la Californie; et notre représentant à Athènes — insoucieux des mésaventures de Ménélas — contracter

puissions nous livrer — au loin — pour rehausser le prestige de notre glorieuse France, dont nous devons être les champions — c'est de témoigner ainsi, à la face du monde, qu'il n'est pas une française digne de porter notre nom.

On parlait, ces temps-ci, de rappeler *herr Bette*, notre ambassadeur à Berlin — non pas pour son insuffisance notoire dans un poste où il a dépassé la mesure de la nullité traditionnelle de nos diplomates — mais pour pouvoir le remplacer par un célibataire susceptible de s'allier avec une allemande des bords de la Sprée.

C'est la seule femelle exotique qui manque encore à la collection de nos ambassadrices de la main droite — sans compter toutes les Egéries cosmopolites de la main gauche, qui ont mieux que l'oreille de nos dirigeants... et se moquent du « projet de loi Cluseret » com-

## M. Casimir Périer



PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Elu au premier tour par le Congrès réuni le 27 juin 1894

Jean-Pierre-Paul-Casimir Périer, député de l'Aube, est le fils de Casimir-Périer, qui fut l'ami intime de M. Thiers et son dernier ministre de l'intérieur, et le petit-fils de Casimir-Périer, président du conseil sous Louis-Philippe, qui succomba à l'épidémie cholérique de 1832, et dont la statue se dresse à l'entrée du Père-Lachaise, au Rond-Point.

M. Paul Casimir-Périer est né à Paris, le 8 novembre 1847.

En 1870 il s'engagea dans le régiment des mobiles de l'Aube. Sa conduite pleine de bravoure le fit nommer chevalier de la Légion d'honneur, après avoir été nommé capitaine à Champigny et cité à l'ordre du jour lors de la deuxième affaire du Bourget.

Lors des élections du 20 février 1876 pour la Chambre des députés, il posa sa candidature dans l'arrondissement de No-

gent-sur-Seine. Dans sa profession de foi, il fit la déclaration suivante: « Je n'ai jamais souhaité qu'un gouvernement: la République. J'affirme donc ici que la République est le gouvernement qui a toutes mes préférences; si vous me faites l'honneur de m'appeler à siéger à la Chambre nouvelle, et si l'on proposait jamais la révision de la constitution de 1875, je serai inébranlable à mon poste pour y défendre la République. » Il ajoutait: je suis convaincu que la République restera le gouvernement du pays. La République doit être le pouvoir aux mains des plus honnêtes et des plus capables. »

M. Casimir-Périer est franchement républicain, la fermeté de son caractère est bien connue; l'on ne pouvait souhaiter mieux pour succéder au regretté M. Sadi Carnot.

mariage avec une *belle hellène*. Puisqu'on dit: « jamais deux sans trois » l'on s'attend même à apprendre bientôt la nouvelle de l'union de notre président au Dahomey avec une des amazones inconsolables de son ex-Majesté Béhanzin.

On sait, en effet, l'horreur instinctive de nos agents officiels à l'étranger pour tout ce qui est français et tout ce qui touche aux intérêts de nos nationaux expatriés; ce n'est donc pas pour aller choisir une compatriote comme compagne de leur existence.

« *Gué, gué, gué, marions-nous vite!* avec une indigène » s'écrient nos Patenotre et nos Montholon — aussitôt débarqués dans leur lieu de rélegation — car la meilleure preuve de dévouement et d'amour que nous puissions donner à notre pays est de choisir une étrangère pour mère de nos enfants; et la plus haute manifestation patriotique à laquelle nous

me jadis l'infâme Kaulla de « la première culotte de peau » de M. de Cissey.

SAINTROPEZ.

## SAPOR ET GÉNÉRAL

Les détracteurs acharnés du Sénat, qui osaient contester l'utilité de cette cinquième roue du char de l'Etat, sont obligés de reconnaître les services rendus par cette haute assemblée — ou du moins par certains de ses membres — et dont témoigne éloquemment le procès de l'ancien maire d'Aumale, qui vient de se dérouler devant la cour d'Alger.

Négligeant les prévarications, extorsions et autres menues pécadilles de ce Sapor — pour qui rien n'était sacré — et qui sont de pratique

courante dans ce pays des *razzias* générales et particulières, nous nous bornons à extraire cette perle de la correspondance du protecteur sénatorial de l'accusé — lue à l'audience par l'avocat de la partie civile:

« Genela, écrit le sénateur Mauguin au maire d'Aumale, Goblet et Daudet seront décorés fin décembre 1889. Vous aurez le Mérite Agricole. Je suis désolé d'être malade et de ne pouvoir sortir; car ces choses-là s'obtiennent à la force du poignet, en *tapant* sur la table du ministre: « Je veux cela, ou je ne sors pas d'ici. »

Avis aux amateurs de « rubans »; ils connaissent maintenant le meilleur procédé de culture intensive du *poireau*.

Toutefois, Sapor s'impatientant de ne pas voir son sénateur « taper » le ministre, M. Mauguin lui répond par cette missive attendrissante;

« Attaqué par mes ennemis, cela me connaît; mais méconnu par mes amis cela m'attriste. Pourailly n'a pas daigné me remercier des palmes académiques. Je viens de lire dans la *Vigie* que noces et festins ont eu lieu à Aumale, mais je vois qu'aucun toast n'a été porté à ce pauvre sénateur. »

Ça fend l'âme, en songeant à ce que ce pauvre Mauguin dut souffrir de ce toast recontré! Aussi, tant d'ingratitude méritait un châtement et le Sapor incriminé vient de se voir condamné à quelques années de réclusion, pour des méfaits qui eussent valu les travaux forcés perpétuels à tout autre malandrin dépourvu du prestige de l'influence sénatoriale, qu'il était parvenu à domestiquer.

Il s'en tire donc à meilleur compte que s'il fut tombé sous la coupe de son homonyme, l'antique roi de Perse, Sapor-le-Grand, qui fit écorcher vif certain fonctionnaire prévaricateur et recouvrir de sa peau le siège de son successeur, que cet exemple salutaire maintint — à n'en pas douter — dans la voie de l'honneur et de l'intégrité.

Il est donc permis de regretter que l'intéressante et surtout édifiante affaire de l'ex-maire d'Aumale n'ait pu être évoquée devant la cour d'appel de Téhéran, que ce précédent classique eût autorisée à faire tapisser la chaise curule du sénateur Mauguin avec le cuir de ce Sapor *écharpé*.

Autre pronostic judiciaire:

On croit que le général Edon bénéficiera d'une ordonnance de non lieu, car il n'a nullement manqué au règlement, le revolver ne devant pas être chargé.

L'infortuné lieutenant Schiffmacher avait donc bien mérité la peine de mort, qui lui a été infligée par son général inspecteur, pour avoir ainsi manqué au règlement; tandis que ce dernier officier supérieur ignorait évidemment les prescriptions de la prudence la plus élémentaire dans le maniement d'une arme à feu, alors qu'on ignore au juste si elle est, ou non, chargée.

Ceci dit pour sa décharge définitive et sans préjudice de cette circonstance atténuante: qu'il eût pu tuer tout aussi involontairement n'importe quel autre assistant... même innocent de ce fatal manquement au règlement sur le port d'arme.

O. HÉLÉGONE.

L'Imprimeur-Gérant: MIGNOT.

mp. spéciale du *Journal de Guignol*, 20, rue Cavenne, Lyon

GROTTE  
DE  
SASSENAGE

CAFÉ-RESTAURANT

**BRASSERIE MONTE-CARLO**

7, Avenue du Parc, 7

FONTAINE  
DE  
VAUCLUSE

Déjeuner : 2 f. 50  
SERVICE à la CARTE  
Prix très modérés

Curiosités uniques à Lyon !

Diner : 3 francs  
SERVICE à la CARTE  
Prix très modérés

La plus grande attraction actuelle est certainement la vue des GROTTE DE SASSENAGE et des FONTAINES DE VAUCLUSE, dans les immenses sous-sols de la Brasserie de Monte-Carlo.

L'illusion est complète.

Tout le monde voudra se désaltérer en buvant les fraîches consommations sortant des rochers de Sassenage.

**A vous de juger !**

Imp. des Facultés, rue Cavenne, 20, Lyon.

**Beauté incomparable par le Lait de Roses**

FORCE et SANTÉ par le Vin antianémique Barrier. -- Litre 6 fr.

ENTRETIENT LA FRAICHEUR DU TEINT  
Prévient et guérit toutes les maladies de la peau :  
**Acnés, Boutons, Gerçures, Rougeurs, Feux du visage, Taches de rousseur, etc.**

Flacons : 3 et 5 francs

EN VENTE :

A la Pharmacie de l'Éléphant, 6, rue St-Côme, à LYON, et chez tous les Pharmaciens et Parfumeurs.



**Irritations du Sang, Dartres, Eczémas, Glandes, Rhumatismes, Névralgies, CONSTIPATION, ETC.**

Guérison certaine par le DÉPURATEUR radical de l'ÉLÉPHANT le plus efficace des dépuratifs pour prévenir et arrêter les maladies, en régénérant le sang et les humeurs, et assurer une longue vie sans souffrances.

Flacon, 4.50. — Litre, 10 fr.

Expédition contre mandat postal adressé à la Gr. Ph<sup>ie</sup> de l'ÉLÉPHANT, 6, rue St-Côme, LYON

Maison réputée pour ses produits frais et bon marché  
Grand Débit

Sirop pectoral de l'Éléphant cr<sup>e</sup> Toux, Rhumes, Malad. poitrine, Fl. 2.50

**ANTICOR-BRELAND**

GUÉRISON très certaine des **CORS** aux Pieds

1 fr. 25

Ph<sup>ie</sup> BRELAND, Lyon-Montchat

GROS :  
et Coiffeurs  
Chaussures  
Marchands de  
Pharmaciens  
Chez

**JOLIE ÉPICERIE-COMESTIBLES**

Située centre de Lyon

**PRIX : 700 FRANCS**

Facilités de paiement. --- Cause de départ forcé  
S'adresser BUDIN, 28, grande rue de la Guillotière

**DEMANDEZ TOUS LES SOIRS**

Aux abords des théâtres

**LYON-THÉÂTRE**

MUSICAL ET LITTÉRAIRE

Contenant le Programme officiel des Théâtres municipaux

DE LA VILLE DE LYON

**PRIX : 10 CENTIMES**

Administration : 20, Rue Cavenne, 20, Lyon